

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2024



La réunion a débuté le 30 janvier 2024 à 19h00 sous la présidence du Maire, Monsieur FLEURET Dominique.

Membres présents :

Monsieur BOLLE Hervé - Conseiller municipal
Madame DROCOURT Angélique - Conseillère municipale
Monsieur FLEURET Dominique
Monsieur GARDAVOT Jean-Yves - Conseiller municipal
Madame LE FAOU Odile - 3ème Adjointe au Maire
Monsieur MARCHIZET Pascal - Conseiller municipal
Monsieur MARTINS David - Conseiller municipal
Madame NAY Estelle - Conseillère municipale
Madame PICAMAL Claire - Conseillère municipale
Monsieur ROUSSEAU Cédric - Conseiller municipal
Madame SEVERIN Pascale - Conseillère municipale
Madame THOYER Laure - 2è Adjointe au maire
Monsieur VINCENT David - 1er Adjoint au Maire

Membres excusés :

Madame SERRE Laure - Conseillère municipale
Madame TONNELIER Pauline - Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Monsieur MARCHIZET Pascal

Le quorum (plus de la moitié des 15 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- 1. Approbation du PV de séance du 11 décembre 2023,
- 2024_01 - 2. Choix du Bureau d'Éudes pour la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme),
- 2024_02 - 3. Renouvellement des conventions : d'Autorisation du Droit des Sols, des Conseils en Energie Partagée et de la Fourrière Animale,
- 2024_03 - 4. Cimetière : Cases supplémentaires pour le Columbarium et réaménagement de l'espace cinéraire,
- 2024_04 - 5. Instauration d'une prime exceptionnelle du pouvoir d'achat pour les agents,
- 2024_05/06/07 - 6. SDEA – Eclairage Public passage en LEDS,
- 2024_08 - 7. Délibération autorisant les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024,
- 8. Informations diverses
- 9. Questions diverses

- 1. Approbation du PV de séance du 11 décembre 2023,

M. le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2023. Adopté à l'unanimité.

19h10 Arrivée de Estelle NAY.

Delib. 2024_01 - 2. Choix du Bureau d'Etudes pour la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme),

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité par 13 voix POUR :

Décide de confier l'étude relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal et suivant le code de l'urbanisme au bureau d'étude Ô Lien, 2 rue de Jarron 10390 Clérey (Aube), l'offre de ce dernier pour la révision du PLU s'élève à 29 987.50€ HT soit 35 985.00 TTC.

Autorise M. le Maire à signer tout contrat, avenant, convention nécessaire à l'accomplissement de la procédure.

Autorise M. le Maire conformément au code de l'urbanisme à solliciter les subventions destinées au financement de la révision du PLU de la commune de Macey.

Dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes seront inscrits au budget 2024 en section d'investissement.

Delib. 2024_02 - 3. Renouvellement des conventions : d'Autorisation du Droit des Sols, des Conseils en Energie Partagée et de la Fourrière Animale,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité avec 13 voix POUR :

Décide de renouveler les conventions : d'Autorisation du Droit des Sols, des Conseils en Energie Partagée et de la Fourrière Animale.

Autorise M. le Maire à signer lesdites conventions, reconductibles tacitement par période de 1 an, sans pouvoir excéder la date du 31 décembre 2030.

Dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes seront inscrits au budget 2024.

Delib. 2024_03 - 4. Cimetière : Cases supplémentaires pour le Columbarium et réaménagement de l'espace cinéraire,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité par 13 voix POUR :

Décide de retenir le devis des Pompes Funèbres SYLVESTRE, 105 Route d'Auxerre St André Les Vergers (10120) pour la somme de 7 459.50 € HT soit 8 951.40 € TTC pour l'ajout de 7 cases de columbarium, une colonne du temps et bordures et fourniture de galets pour le jardin du souvenir,

Décide de valider les options d'une colonne de dispersion pour la somme de 1 475.00 € HT soit 1593.00 € TTC et la création de 6 cavurnes pour la somme de 1 250.00 € HT soit 1 350.00 € TTC.

Autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires à ces travaux et solliciter éventuellement les subventions inhérentes à cette opération.

Dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes seront inscrits au budget 2024 en section d'investissement.

Delib. 2024_04 - 5. Instauration d'une prime exceptionnelle du pouvoir d'achat pour les agents,

Après avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité avec 13 voix POUR :

- **DECIDE** que la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée aux agents remplissant les conditions réglementaires **en mai 2024**, après avis du Comité social territorial et selon les modalités ci-dessous :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montants adoptés de la prime de pouvoir d'achat pour un poste à temps complet (dans la limite des plafonds fixés par le décret)
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €. (dans la limite de 800 €)
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €. (dans la limite de 700 €)
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €. (dans la limite de 600 €)
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €. (dans la limite de 500 €)
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €. (dans la limite de 400 €)
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €. (dans la limite de 350 €)
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €. (dans la limite de 300 €)

- **DIT** de prévoir les crédits correspondants au budget 2024,
- **DIT** que la présente délibération entrera en vigueur après avis du Comité social territorial.
-

Delib. 2024_05 /06 / 07 - 6. SDEA – Eclairage Public passage en LEDS,

Delib. 2024_05 Renouvellement de l'installation communale d'éclairage public rue Guillaume Apollinaire Macey Bourg

Le Conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré - 13 voix pour :

- 1°) **DEMANDE** au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus par Monsieur le Maire.
- 2°) **S'ENGAGE** à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n° 15 du 10 décembre 2021 et n° 11 du 16 mars 2018 du Bureau du SDEA. Ce fonds de concours est évalué provisoirement à 9 000,00 Euros.
- 3°) **S'ENGAGE** à inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires.
- 4°) **DEMANDE** au SDEA de désigner s'il y a lieu le coordonnateur pour l'hygiène et la sécurité du chantier, celui-ci étant rémunéré par le SDEA pour cette mission.

5°) **PRECISE** que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la commune, seront mises à disposition du SDEA en application de l'article L 1321.1 du Code général des collectivités territoriales.

Delib. 2024_06 Renouvellement de l'installation communale d'éclairage public sur le hameau de Grange l'Evêque

Le Conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré – 13 voix POUR :

1°) **DEMANDE** au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus par Monsieur le Maire.

2°) **S'ENGAGE** à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n° 15 du 10 décembre 2021 et n° 11 du 16 mars 2018 du Bureau du SDEA. Ce fonds de concours est évalué provisoirement à 16 000,00 Euros.

3°) **S'ENGAGE** à inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires.

4°) **DEMANDE** au SDEA de désigner s'il y a lieu le coordonnateur pour l'hygiène et la sécurité du chantier, celui-ci étant rémunéré par le SDEA pour cette mission.

5°) **PRECISE** que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la commune, seront mises à disposition du SDEA en application de l'article L 1321.1 du Code général des collectivités territoriales.

Delib. 2024_07 Eclairage du terrain de Football à Macey Bourg

Le Conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré – 13 voix POUR

1°) **DEMANDE** au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus par Monsieur le Maire.

2°) **S'ENGAGE** à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n° 15 du 10 décembre 2021 et n° 11 du 16 mars 2018 du Bureau du SDEA. Ce fonds de concours est évalué provisoirement à 26 100,00 Euros.

3°) **S'ENGAGE** à inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires.

4°) **DEMANDE** au SDEA de désigner s'il y a lieu le coordonnateur pour l'hygiène et la sécurité du chantier, celui-ci étant rémunéré par le SDEA pour cette mission.

5°) **PRECISE** que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la commune, seront mises à disposition du SDEA en application de l'article L 1321.1 du Code général des collectivités territoriales.

Delib. 2024_08 - 10. Délibération autorisant les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024,

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal à l'unanimité 13 voix POUR :

Autorisent M. le Maire à engager, mandater les dépenses d'investissement de 2024 avant le vote du budget dans la limite des crédits et représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

Affectations et montants pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif 2024 :

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	
(Frais d'études)	15 000 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	
(Travaux divers)	35 000 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	
(Travaux de l'église)	150 000 €
TOTAL	200 000 €

- 8. Informations diverses

- **Commission Travaux** : Poursuivre l'avancement du dossier concernant la réhabilitation du bâtiment « Bibliothèque »
- **Conseil en énergie partagé** – Bilan énergétique réalisé par Troyes Champagne Métropole, plusieurs capteurs ont été posés dans les divers bâtiments communaux. Nous attendons le retour des résultats.
- **Energies renouvelables** – Un cahier sera mis à disposition de la population afin de recueillir les différents avis.
- **Pompiers** : M. le Maire demande à David VINCENT (chef de corps) de prévoir un rendez-vous avec la personne qui souhaite intégrer le corps communal des Pompiers, il lui demande de réaliser la liste des vacances 2023 et de prévoir le Budget pour les pompiers 2024.
- **Achat d'un Groupe Electrogène** : plusieurs devis en notre possessions afin de pouvoir faire un comparatif en fonction du cahier des charges.
- **Rendez-vous avec les riverains de la rue des Vignes au hameau de GE** – Seul un riverain était présent à cette réunion du Mercredi 20 décembre 2023 – Nous attendons un retour pour une proposition concernant la nouvelle nomination de cette rue.
- Nous avons reçu une demande d'un commerce ambulant **FOOD TRUCK GOOD VIBES** le soir de 17h30 à 21h30. Contact sera pris avec ce commerçant.
- **Mise à disposition des salles pour les associations** : le Maire demande aux membres du conseil les personnes intéressées pour mener une réflexion sur l'organisation et l'occupation des salles de la commune.

M. David MARTINS se propose, ainsi que Mme Angélique DROCOURT.

- **Dans le cadre de la Fongibilité** le Maire informe qu'une décision a été prise afin de comptabiliser les intérêts du prêt Long Terme au 31/12/2023. Cette décision entraîne l'écriture comptable suivante : 1 889 € retirée du cpte 60632 Fourniture petit équipement et transférée dans le compte 66111 intérêts réglés à l'échéance
- **ELECTION EUROPEENNES** : Scrutin à un TOUR le 9 juin 2024 – Prévoir la tenue des bureaux de vote. Pour les personnes pas encore inscrites sur les listes électorales, il faudra vous inscrire **avant le Vendredi 3 mai 2024**.
- **Réunion Com. Finances :**
 - Présentation du compte administratif 2023 – **Mardi 27 février – 19h00**
 - Présentation du Budget 2024 – **Mardi 19 mars 2024 – 19h00**
- **Conseil municipal VOTE DU BUDGET le Mercredi 3 avril 2024 – 19h00**

Questions diverses

Pas de question diverse écrite à ce jour.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h20.

Le Maire
Dominique FLEURET

